******

**Normes d’édition**

Dans les citations et les références bibliographiques en langue étrangère, on utilise le système de ponctuation français.

Toutes les **citations, même en langue étrangère,** sont données en romain et entre guillemets « … » dans le corps du texte. Pour les citations à l’intérieur d’une citation, on utilise les guillemets anglais “…”.

Pour signaler que le texte d’une citation est coupé, on utilise […]. De même, les mots rétablis ou ajoutés par l’auteur sont à mettre entre crochets.

La ponctuation se place à l’intérieur des guillemets seulement lorsque la citation commence par une majuscule :

Sa grâce n’avait du reste pas échappé à Giorgio Vasari : « Dans le palais du duc, écrit-il, [Girolamo] fit un grand tableau avec une figure […] symbolisant l’*Occasion*, pleine de vivacité, de mouvement, de grâce et de relief. »

Les numéros en exposant des appels de notes se placent toujours à l’intérieur de la **ponctuation :**

L’œuvre est attribuée à Antoine Jean Gros1.

Giovanni Pietro Bellori précisait : « Fu Domenico studiosissimo nel rappresentare paesi2. »

Si l’auteur souhaite ajouter un paragraphe de remerciements, celui-ci sera placé, sans appel de note ou astérisque, juste avant la bibliographie.

Les mots en **langue étrangère**, utilisés au cours du texte **en dehors de toute citation**, sont à composer en italiques.

Les majuscules doivent être accentuées (saint Étienne, Moyen Âge…). On utilisera le moins de majuscules possible (musée du Louvre, palais Farnèse, cardinal de Richelieu…).

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains petites capitales, comme suit : xviiie siècle.

On n’utilisera pas d’abréviations, telles que s. pour siècle ou st pour saint.

**Documents en annexes**

S’il s’agit d’**inédits**, il est possible de publier une retranscription de documents d’archives en annexe de l’article. L’auteur devra fournir le (ou les) texte(s) retranscrit(s) sous forme d’un document word .doc distinct, en spécifiant dans chaque cas **un titre et une source**, comme suit :

**[8] Baptême d’Antoine Juste, le 15 avril 1481**

(AOSMF, Registri battesimali, 4 [Registri battesimali, 18 marzo 1474 – 31 dicembre 1481], c. 124 r)

**[2] Décès d’Antoine Juste (document du 3 janvier 1519)**

(AN, KK 289, fol. 357 v)

L’auteur devra rigoureusement suivre les règles suivantes pour les retranscriptions de documents d’archives :

[…] = texte tronqué

[x] = lettre ajoutée par l’auteur de la retranscription

[mot] = mot ajouté par l’auteur de la retranscription

… [illisible] = mot illisible

mot [?] = lecture incertaine

~~mot~~ = mot barré dans le texte

(mot ou texte) = notations ou ajouts postérieurs *a latere* ou en marge

[*texte*] = commentaires de l’auteur de la retranscription

[fol. X] = changement de folio au cours du texte

L’appel du document en annexe dans le cours du texte se fera comme suit : **[doc. 8]**.

Si des **abréviations**, notamment de sources archivistiques, sont utilisées, il est souhaitable de les préciser en début de document annexe, ainsi :

Abréviations :

ASG = Gênes, Archivio di Stato di Genova

AN = Archives nationales de France

BnF = Paris, Bibliothèque nationale de France

**Références bibliographiques**

Les références bibliographiques sont indiquées en note **sous une forme complète à la première occurrence**.

Il est préférable de toujours citer le prénom de l’auteur ainsi que le nom de la ville d’édition dans la langue de l’article (lorsqu’elle est admise et d’utilisation courante). Il est possible d’indiquer la collection à laquelle appartient un ouvrage, mais la mention de l’éditeur commercial n’est pas souhaitée.

Si la référence est citée plusieurs fois dans les notes, elle est citée en forme abrégée à partir de la deuxième occurrence sous cette forme :

ouvrage ou article : **Nom de l’auteur** (en petites capitales)**, année**

pour la référence complète :

Georges Didi-Huberman, *L’Image survivante. Histoire de l’art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, 2002.

pour la référence abrégée :

Didi-Huberman, 2002.

Pour les **catalogues d’exposition**, la forme abrégée sera : **Nom du/des commissaire(s), année**

pour la référence complète :

Andrea Bacchi, Catherine Hess, Jennifer Montagu (dir.), *Bernini and the Birth of Baroque Portrait Sculpture*, cat. exp. (Los Angeles, The J. Paul Getty Museum ; Ottawa, National Gallery of Canada, 2008-2009), Los Angeles, 2008.

pour la référence abrégée :

Bacchi, Hess, Montagu, 2008

pour la référence complète :

Pierre Rosenberg, Louis-Antoine Prat (dir.), *Nicolas Poussin, 1594-1665*, cat. exp. (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1994-1995), Paris, 1994.

pour la référence abrégée :

Rosenberg, Prat, 1994.

Utiliser *Ibidem* lorsque la référence citée est la même que dans la note qui précède. *Idem* seulement lorsque c’est le même auteur qui est cité en note précédente, et non la même référence.

31 Voir Canedy, 1976, p. 18-21.

32 *Ibidem*, p. 15.

Dans le cas d’une **direction d’ouvrage** (dir.) ou de l’**édition scientifique** d’un texte (éd.), indiquer comme suit :

pour la référence complète (première occurrence) :

Kathleen Adler, Marcia Pointon (dir.), *The Body Imaged. The Human Form and Visual Culture since the Renaissance*, Cambridge, 1993.

pour la référence abrégée (occurrences suivantes) :

Adler, Pointon, 1993

Pour la référence complète :

Callistrate, *La description de Callistrate de quelques statues antiques tant de marbre comme de bronze*, Blaise de Vigenère, Aline Magnien (éd.), Paris, 2010.

pour la référence abrégée :

Callistrate, 2010 (éd.)

Lorsqu’il y a **plus de trois auteurs**, mentionner les trois premiers noms cités en page de titre suivi de la mention *et al.* :

pour la référence complète :

Michel Hochmann, Julian Kliemann, Jérémie Koering *et al.* (dir.), *Programme et* *invention dans l’art de la Renaissance*, actes de colloque (Rome, Académie de France à Rome – Villa Médicis, 2005), Rome (*collection d’histoire de l’art de l’Académie de France à Rome*, 7), 2008.

pour la référence abrégée :

Hochmann, Kliemann, Koering *et al.*, 2008.

Lorsque l’auteur cite la **réédition d’un texte**, ou sa **traduction**, il est nécessaire de mentionner l’édition originale dans la référence abrégée – [**date de première édition] date de l’édition utilisée** – aussi bien que dans la référence complète – **(ville, si différente de celle de la nouvelle édition, date de première publication)** –, comme suit :

pour la référence complète :

Giovanni Pietro Bellori, *Le vite de’ pittori, scultori e architetti moderni* (Rome, 1672), EvelinaBorea (éd.), Turin, 1976.

pour la référence abrégée :

Bellori, 1976 (éd.)

Pour la référence complète :

Francis Haskell, Nicholas Penny, *L’Antico nella storia del gusto. La seduzione della* *scultura classica*, *1500-1900* (New Haven/Londres, 1981), trad. it par Renato Pedio, Turin, 1984.

pour la référence abrégée :

Haskell, Penny, [1981] 1984

Les mentions d’**actes de colloque** devront préciser le nom de la ville, l’institution et la date ou au moins l’année où s’est tenu le colloque entre parenthèses, comme suit :

Pour la référence complète :

John J.  Jr. Herrmann, Norman Herz, Richard Newman (dir.), *Interdisciplinary Studies in Ancient Stone*, actes de colloque(Boston, Museum of Fine Arts, 1998), Londres, 2002.

pour la référence abrégée :

Herrmann, Herz, Newman (dir.), 2002

Les **articles dans les revues**, ou les **contributions dans les ouvrages collectifs**, actes de colloque ou catalogues d’exposition devront être mentionnés comme suit :

pour la référence complète :

Vincenzo Cioffari, « The Function of Fortune in Dante, Boccaccio and Machiavelli », *Italica*, vol. 24, no 1, mars 1947, p. 1-13.

pour la référence abrégée :

Cioffari, 1947

Pour la référence complète :

Sharon Fermor, « Poetry in Motion: Beauty in Movement and the Renaissance Conception of *leggiadrìa* », in Francis Ames-Lewis, Mary Rogers (dir.), *Concepts of Beauty in Renaissance Art*, Aldershot, 1998, p. 124-133.

pour la référence abrégée :

Fermor, 1998

Les **travaux universitaires**, mémoires de recherche et thèses de doctorat non publiés seront cités comme suit :

pour la référence complète :

Ken Johnston, *Lucca in the Signoria of Paolo Guinigi, 1400-1430*, Ph. D., Austen, University of NorthTexas, 2002.

pour la référence abrégée :

Johnston, 2002

Pour la référence complète :

Anne Le Pas de Sécheval, *La Politique artistique de Louis XIII*, thèse de doctorat, UniversitéParis-Sorbonne, Antoine Schnapper (dir.), 1992.

pour la référence abrégée :

Le Pas de Sécheval, 1992

Dans les références bibliographiques, on indique comme suit :

p. = page ou pages : p. 42-43, 69, 86 et suiv.

fig. = figure ou figures, illustrations ou illustrations : p. 20, fig. 3

note = note ou notes : p. 35, note 53

no = les notices d’œuvres ou les numéros de catalogue (exposition ou vente…) : no 17, p. 167

Veiller à bien différencier **note** et **no** (numéro).

Les tomes et volumes seront indiqués par : **t.**, **vol.**

Les chapitres seront indiqués en chiffres romains capitales : chap. IV ; le titre d’un chapitre doit être indiqué en romain entre guillemets.